



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Etienne LEJEUNE, Maire, pour le compte de la Commune de LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement dans le centre-ville à l'occasion du Marché de Noël, le samedi 23 décembre 2023.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté modifie une partie de l'article 2 de l'arrêté n°354/2023.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur la Place Montaudon Bousseresse du lundi 18 décembre à 08 h 00 au mardi 26 décembre à 19 h 00, afin de permettre l'installation et le démontage du manège.

Article 3 : Les autres clauses restent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 6 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt et un décembre deux mille vingt-trois.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur Lieutenant du Centre de Secours,
- Pôle animations.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE